or et de bai you dont le dialogue muoutes les voix viennent ensuite se mê nnent pour terminer un hosannah so

à la validation de l'élection de M. Al-bert de Mun, candidat de la droite, dans l'arrondissement de Pontivy. Ont voté pour : MM. Dehuchy, do Lagrange, Plichon, des Rotours, Tel-

Ont voté contre : MM. Bertrand-Milcent, Girard, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Mention, Merlin. Scrépel, Trystram. N'ont pas pris part au vote : MM. Brame, de Marcère, Joos. M. Wallon, sénateur, et son fils,

l'intérieur, le premier une médaille valeur de l'œuvre. d'or et le second une médaille d'argent, pour un acte de sauvetage qu'ils ont accompli cet été aux bains de mer. M. Trystram, a été nommé membre de la commiss en chargée de l'examen du projet de loi relatif au classement des travaux à exécuter dans les

ports maritimes. M.Louis Legrand a été nommé membre de la commission chargée d'exalminer le projet de loi relatif à l'amélioration des voies navigables.

viennent de recevoir du ministre de

Voici le vote des députés du Nord

sur les conclusions du rapport tendant

lier-Béthune.

Les prières liturgiques de la messe ont toujours excité l'inspiration des compositeurs de musique ; il n'est pas de maître qui n'ait essayé de rendre par le langage des sons cesparoles sublimes esquelles se trouvent toutes les variétés d'expression possibles ; l'adoration. la supplication, les chants de gloire, les flammes de l'amour divin, l'ardeur de la foi, viennent tour à tour inspirer la verve et legénie de l'auteur.

Aassi avons-nous dans ces composique les messes immortelles d'Haydn, Mozart, de Beethoven, les masses de cherubini et de Rossini, celles d'Ambroise Thomas, de Gounod, de Niedermeyer et de tant d'autres qu'il serait

op long de citer. Il n'est donc pas élonnant que ce magn fique sujet ait tenté M. Julien Koszul, l'excellent organiste du grand orgue de la paroisse Notre Dame. M. Koszul étant aussi directeur de la mociété chorale de Sainte-Cécile, avait sous la main une phalange de chanteurs éprouvés et désireux de faire valoir la messe de leur directeur. L'œuvre nouvelle est éclose; elle était destinée à célébrer la fête de la sainte patronne des musiciens et hier dimanche, les nembreux fidèles réunis à l'église Notre-Dame en avaient

La messe solennelle en ré de Julien Koszul est compléte ; mais le temps a manqué pour que les chanteurs puissent aborder le Uredo d'une feçon irréprochable. Lors d'une seconde audition, le Credo prendra sa place accou tumée au mineu des chants habituels de l'église.

Une phrase lente et expressive dite par les barytons et reprise par les técors commence le Kyrie; c'est la prière suppliante qui monte vers le ciel avec calm piété : pais la supplication devient

cieuse et purc, elle vient faire contraste

vec le chant plus grave et plus attricté

du Kurie que les basses et les baryions

chautent en contre-sujet ; tout celà forme nu tissu mélodique très-serré,

mais dont toutes les contextures sont

Le Gloria est magnifique dans toutes

ses parties ; le début en est sonore et majestueux : c'est bien là le chant de

triomphe des légions angéliques, célé-brant la naissance du Christ et annon-

cant aux hommes de bonne volonté qu'une ère nouvelle s'ouvre pour le

mende. L'hymne céleste perd peu à peu son éclat pour se confondre avec les sen-timents d'adoration, de glorification que

le compositeur a rendus de la façon la

plus heureuse. Nous arrivons a une

phrase inspirée et poétique qui est ap-pelée à charmer tous ceux qui l'enten-

dent : le Gratias agimus est une vraie

trouvaille métodique, unissant la pureté du style à la distinction des idées.

Volcimaintenant le passage capital, le foudroyant qui tolles des basses, chant

grandiose et imposant que soulignent de mystérieux Miserere nobis soupirés

plosion de toutes les voix reprenant à l'unisson la noble mélodie.

Le Queniam reproduit selon la coupe usitée, la phrase initiale du Gloria et le

Cum sancto se termine par une fugue vive et brillante, digne couronnement du morceau remarquable que nous es-

sayons d'analyser. Trois metifs différents composent le

tenors, et qui aboutit à une ex-

claires et admirablement agencées.

Sanctus ; le premier exprime l'adora-ion, et célèbre avec recueillement la loire du Dieu trois fois saint. Pius ani-

de-élevé et un final vigoureux. Le Benedictus est une véritable perle n se révè e la spontanéité d'inspiration e l'auteur ; il débute par un duo de cal est rempii de charme et d'onction. à ce concert de bénédictions et en-

L'Agnus Dei est pathétique comme le demande le sujet ; une mélodie suave et recueillie, chantée par le baryton et hientôt reprise par les autres voix exprime bien le repentir de l'Ame coupable s'inclinant devant la majeste divine et implorant sa pitié.

La messe de Koszul est écrite dans le style grandiose et sévère, de la composition religieuse ; la mélodie y coule : pleins bords, mais elle est toujours soulignée, tempérée, par une harmoni pénétrante et serrée qui en double l'ef-fet. Nous connaissons maintenant la grande impression qu'elle a produite sur les auditeurs, et cela nous prouve que nous ne nous exagérons pas la haute

Dirigée par l'illustre chef d'orchestre Victor Delannoy, l'exécution ne pouvait être que magnifique! La société Sainte Cécile peu connue encore, mais composée de chanteurs dévoués aux bons principes de l'art musical, désireux d'en propager à Ronbaix la diffusion intelligente, n'a pas hésité à s'imposer des répétitions fréquentes et suivies pour arriver à rendre houorablement la pensée de leur sympathique, directeur Julien Koszul.

Tous, depuis les modestes et pourtant indispensables chcristes, jusqu'aux so-listes remarquables, MM. Victor Debuchy, Henri Beuscart et Louis Aujogue ont rivalisé d'entrain et d'ardeur et ont mené à honne fin. l'objet de leurs étu. des, cette messe de Koszul dont ils ont été les premiers admirateurs.

Nous adressons nos meilleurs remerciements à M. Victor Delannoy qui a bien voulu prêter le concours de sa direction magistrale à l'œuvre de Koszul. Nous ne pouvens passer sous silence le Crédo de Dumont chanté avec une

ampleur magistrale par M. Warin. Et nous terminerous en félicitant M. Koszul de son accompagnement ad-

mirable, qui nous fait désirer d'entendre bieatôt, complétée par l'orchestration, sa Messe solennelle en ré.
A l'Offertoire, une Fantaisie en la mineur de Lemmens et à la Sortie: a Mar-che du roi de bohême de Laurent de

Rillé ont charmé nos oreilles et pous ont fait admirer une fois de plus le grand talent de l'organiste de Notre-RÉMY.

A maintes reprises, nous avons publié des avis enjoignant aux militaires de la classe 1868 de déposer leurs livrets individuels aux bureaux de la gendarmerie sous peine de punitions disciplinaires. Malgré ces avertissements réitérés, nous apprenons aujourd'hui que trois denos concitoyens. qui ont négligé de remplir les formalités prescrites par la loi du 27 juillet 1872, devront se rendre le 29 novembre, à huit heures du matin, à la citadelle de Lille pour y subir une punition de deux jours de prison.

Ce sont MM. Jean-Florentin C... négociant, Pierre-Paul-Marie-Joseph D ..., fabricant, et Jules-Joseph D ...

Le motif de la punition est ainsi libellé : n'a pas remis son livret en rtun et a nécessité les recherches la gendarmerie.

Le bruit courait, ce matin, qu'un eune enfant s'était noyé dans un des nombreux affaissements qui accidenent la rue Saint-André et qu'ont endus très-dangereux les pluies de ces jours derniers. Nous sommes en mesure de démentir ces bruits : il est vrai que les dépressions de terrain que nous avons signalées à maintes reprises, malheur à déplorer, depuis qu'un charretier s'est démis l'épaule en tombant de son tombereau, par suite du mouvement imprimé au véhicule par les inégalités du sol.

Un homme dont l'idendité n'avait d'abord pu être établie, est tombé, hier, près du Pont du chemin de fer frappé d'épilepsie. Ce malheureux a été transporté à l'hôpital où il a passé la nuit. Il a été reconnu, ce matin, par un des membres de sa famille.

Un concierge récalcitrant.

En passant dans la rue du Quai, la nuit derrière, un agent a remarqué qu'une grille placée au-dessus des caves d'un établissement industriel, s'était affaissée. L'agent éveilla le concie:ge pour lui demander de remédier à l'état de choses existant, mais le pipelet tanca vertement l'agent qui avait esé troubler son som neil et, en fin de compte, l'envoya...se promener. Nonseulement l'agent n'est pas ailé se pro-mener, mais il a dressé procès-verbal contre le concierge.

Parmi les nombreux ivrognes arrêtés, hier, neus remarquens Jean S... et son complice H..., qui ont tout brisé, dans l'Estaminel Liégois parce qu'on refusait de leur donner à boire.

SAFER THE AUTONO POPULARY SE

Henri S..., a respecté le mobilier du cabaret dans lequel il se trouvait, mais il s'est battu avec plusieurs clients à qui il a cherché noise, au *Tambour* Maître; c'est pourquoi il s'est trouvé, ce matin, la paille humide du cachot,

Une farce, comme on n'en commet que sur la frontière belge.

D'abord, le nom des héros, auteurs de cette farce. Louis Geirget et Louis Strubbe:

Ce sont deux jeunes miliciens belges, et ils s'en revenaient, dimanche soir, de Menin, dans un état voisin de l'ivresse, c'est-à-dire aptes à toutes les extravagances. Vint à passer sur la route obscure M. X..., de Neuville-en-Ferrain, dans une voiture. Les deux gaillards voulurent rire de l'hounête Neuvillois qui se hasardait si tard sur le chemin, et sautant sur le siége s'emparèrent du fouet et de la lanterne ot s'enfuirent à travers chamos

On comprend l'embarras de M. X.. sans lanterne, ni fouet, avec un cheva qui avait besoin d'aiguillon, et par une nuit d'enfer. C'était à s'arracher les cheveux, mais pendant qu'il s'en venait tant bien que mal vers Halluin, il méditait une vengeance, et il la tenait. Il avait reconnu les deux drôles, et ussitôt arrivé, il porta plainte.

Devant une affaire pareille, il paraît que c'est au tribunal correctionnel qu'on

Ce soir, dernière représentation de la Grande Duchesse.

Voici l'appréciation que faisait hier de cette exécution et de la troupe de M. Deschamps, un journal de Courtrai. la Constitution :

la Constitution:

La Grande Duchese de Gérolstein avait attré, mardi soir, à notre théâtre, une affuence extraordinaire. La salle était bondée, comme elle ne le fut jamais.
Disons-le de suite, l'interprétation a été des plus convenables. Un orchestre complet nous était arrivé de Roubaix pour la circonstance; il s'est parfaitement acquitté de sa mission. Nous lui conseillons cependant un peu plus de discrétion dans l'accompagnement; les dimensions de notre salle ne permettant pas les sonorités trop fortes.

Quand aux artistes chargés d'avécuter l'œuvre charmante d'Offenbach, nous n'avons que des éloges à leur adresser. Ils ont au éviter de donner à leur interprétation un caractère trop fantai-

à leur interprétation un caractère trop fantai-siste, que l'on creit de miss parfois dans l'exécu-tion de l'opérette, qui cotoie de si près la charge et le claymarie. et la clownerie. Cette note est la bonne et nous sommes per

sudés qu'ils sauroit la tenir. M<sup>m.</sup> Deschamp s'est moutrée charmante dans le rôle de la trande Duchesse M. Couvreur est un excellent généra. Boum; quant à M. Fournier, un nouveau venu qui remplissait le rôle de Fritz, il lui a été fait En somme, représentation excellente. Nons croyons que la direction a trouvé là sa véritable voie et nous lui souhaitons de pouvoir convier souvent encore le public courtraisien à semblable fête.

Etas-Civil de Tourcolbg. — De CLARATIONS OB NAISSANCES du 16 novembre—Anna Trentesaux. rue de Lille. — Louis Wauters, rue St.-Roch. — Louis Duminck Pont de Neuville. — Georges Planquari, rudu Chi n-fidèle. — Chirles Réquillart, runeuve de Roubaix. — Germaine Suess, rue de Menis.

Du 17. — Paul Losfeld, rue des Piats. — Rosalis Laffers, rue du Tilleul. — Dodat Morelle, Blanc-Seau. — Vincent Ducculombier, Marlère. — Jeaune Vancaelemont, Chemin des Mottes. — Hortense Delmazure, Préde la baille. — Elodie Boet, Blanc-Seau. — Arthur Thomas, Is ue Tahon. — Marie Jacobrus du Châtesu.

rue du Château.

Disclarations de Discis du 16 novembre —
Florine Portz, 49 aus, épouse de Baptiste
Baucarne, rue du Ciinquet. — Augustice Leblanc, 82 ans. Hospice civil, rue d'Havré.

Du 17. — Angelus Vandekerkhove. 53 ans,
rue de la Latte. — Henri Berte, 6 ans 3 mois,

Mariage du 16 povembre. — Jean-Baptiste

# CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les emis et connaissances de la famille DERVAUX, qui, par oubli, n'auraient par reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Hilaire DERVAUX, propriétaire, decédé à Roubaix. le 18 novembre 1878, à l'âge de 69 ans, sont priés de considérer le ent avis comme en tenant lieu et de vou-bien assister à la messe de convoi qui sera celebrée le mercredi 20 courant qui sera celebre le mercretal 20 courant, a 9
heures, aux wigaibes qui seront chantées le
même jour, à 3 heures, et aux convoi et
service solomneis, qui auront lieu le
jeudi 21, à 10 heures. en l'église Sainte-Eiisebeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maisen
mortuaire, rue de Lannoy, 118.

Un Obit colemnel anniversaire sera Un Obif eclemnel a miverasire sera célèbre en l'églace Sainte-Elisabeth, à Roubaix. le mardi 19 novembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Carlos THIE-TART, decédé à Roubaix. le 17 novembre 1877, à l'âge de 34 ans. — Les personnes qui par oubli, n'suraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### Cour d'assises du Brabant

### AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

Ce n'est pas sans une vive stupéfaction que l'auditoire de la Cour d'assises apprenait à l'une des dernières audiences, qu'en outre des vingt-treis millions dont il a su dépourller la bauque, T Kint, se voyait gratule par cette mê ne bauque d'un crédit de 40,000 fr. pour couvrir ses dépenses.

Un actionnaire peu satisfait à juste titre ayant protesté courre la retenue faite sur le produit de la réalisation de l'actif mobilier et et immobilier de T'Kint de cette somme de 40,000 fr. le conseit d'administration fe la Bauque a répondu à cette protestation par la lettre suivante.

lettre suivante:

« Monsieur,

» Noss avons l'honneur de vous accuser récettion de votre lettre datée de Liége, 13 novembre 1878, et nous nous empressons d'y

répondre.

» Vous profestez contre le prétendu paye-ment par la Banque des honoraires des avo-cats chargés de la défense de T'Kint devant la cour d'assises.

> Voici ce qui s'est passé:

> Loreque T'Kint fut ramené en Belgique,
le premier soin de la Banque fut d'examiner
les moyens d'entrer en possession de sa fortune. Il lui parut tout d'abord qu'il était urgent de le mettre en état de faillite. mais sur le conseil de l'honorable avecat Leclerq, alors commissaire de la Eanque, elle abanienna ce moyen dont les inconvénients lui furent si-

moyen dont les inconvénients lui furent signalés.

» Un arrangement amiable intervint entre
le fondé de pouvoirs de l'accusé et la Banque.
Le premier reconnaissait que tout ce que
TKint possédait devait revenir légirimement
à la Banque, et d'accord avec son client, it
s'engagea a remettre à celui-ci le produit de
la liquidation des biens de TKint. Cette liquidation s'opéra règulièrement, mais au
moment de la terminer, et alors que des valeurs importantes alivient ét e versées comme
reliquat à la Banque, le mandataire de TKint
déclara au nom de ce dernier, qu'il n'y consentirait qu'à la conditior de reienir quarante
mille francs et quelques tableaux. Il fit valoir qu'il é ait juste qu'il înt lui-même rémunéré de sa gestion, et qu'it ne pouvait d'autre
part dépouiller complétement son mandant,
qu'i devait pourvoir aux frais de sa défense au
criminel. Il motivait spécialement la retenue
des tableaux sur la nécessité de rémunére
l'intervention de conseils de Paris auxquels
TKini voulait avoir recours.

» La Banque se trouvait ainsi dans l'alter-

» La Banque se trouvait ainsi dans l'alter-» La Banque se trouvait sinsi dans l'alternative, ou d'acc pter ces propositions ou d'eutamer contre TK nt ou son liquidateur un procès dont elle avait à peser les avantages et les inconvénients. Elle consulta ses conseils. Ceux-ci furent d'avis de consentir à la prétenion du mandataire-conseil de TKint quant aux quarante mile francs, a la condution que toutes le autres valeurs fussent remises irrévocaolement à la Bauque.

« C'est ainsi que nous fûmes amenés forcément à consentir à ce que la somme de 40,000 fr fût retenue par TKint au profit de son mandataire-con-eil, dont la gestion avait duré plus de deux années et avait été, disons-le, en passant, irès-profitable à la Bauque, comme vous pourrez vous en convancre, monsieur, si vous voulez vous donuer la peine de passer à la Bauque, où toutes les pieces seront mises à votre disposition.

» Il est à remarquer que, se fût-il même agi

pieces seront mises à votre disposition.

» Il est à remarquer que, se fût-il même agi
d'un débiteur en faillite, la rémunération du
liquidateur eût certainement été faite dans des
proportions analogues. Quant aux tableaux,
la présention de T'Kint fut absolument écarArchitégreune de la contra del contra de la contra del contra de la contra de la contra de la contra

la présention de TKint fut absolument écartée, et ils furent tous, sans exception, abandonées à la Banque.

> Nous ne doutons pas, monsieur, que ces explications vous donneront la conviction que nous avons agi dans l'intérêt bien entendu des actionnaires. Il nous reste, toutefois, à vous renercier de les avoir provoquées par une lettre que vous avez communiquée à la presse, parce qu'elle nous donne l'occasion de faire publier également la répouse que nous vous adressons, réponse qui modifiera certainement les impressions qu'a ressenties le public à la suite de l'audience daus laquelle l'incident s'est produit.

> Veuillez «gréer, monsieur, l'assurance de notre consideration distinguée.

» Le vice-gouverneur.

> DUMONCEAU DE BERGENDAEL.

DUMONCEAU DE BERGENDAEL.

L'audition des témoins continue aujourd'hui. Il en reste huit à entendre. Deux sont
malades et un en Espagne, n'a pas reçu sa
citation. L'affaire se terminera vraisemblablement cette semaine.

— Un événement tragique est arrivé ven-dredi soir à la ga·e d'Armentières M. Joire, Louis, rentier, demeurant à War-lus, ancien filateur à Armentières, et qui était Jus, ancien lilateur à Armentières, et qui était venu voir ses parente, est tombé mort dans la saile d'attente au moment où il allait prendre le train de 5 heures 7 minutes pour se rendre a Douai près de sa mère. Les métecins appelés en-même temps que M. le commissaire de police out déclaré que la mort était due à la rupture d'un anévrisme.

-- Un aliéné de l'Asile d'Armentières, le nommé Pau, d'Ennetières, a été trouvé pendu samedi matin à l'un des barreaux de sa fenêtre. Une enquête est ouverte sur ce regrettable événement.

— M. Montagne, maire de Raches, vient de donner sa démission, à la suite d'un disseuti-ment avec son Conseil municipal. De même, M. le maire de Corbehem, a don-né sa démission et il est remplacé par M. Fourcy, son adjoint.

- Le tribunal correctionnel d'Hazebrouck — Le tribunal correctionnel d'Hazebrouck, a con ambé Laure Amoureux. Agée de d'x-septans et demi, domestique de farme à Es-taites, à un an de prison. 50 francs d'amende, pour avoir, le, 20 novembre 1878, par impra-dence, inattention et négrigence, involontai-rement homicidé son enfant nouveau né.

## Faits Divers

- On écrit de Barcelone au Petit Marseillais que le brick anglais Forresian a été coulé à fond dans la nuit du 5 près de Malaga, par le bateau à vapeur

Pasajes, de la compagnie Lopez, qui fait les voyages de Marseille en Andalousie. Il était une heure du matin quand le pilote du Forresian aperçut les fanaux d'un vapeur qui s'avançait Gans la direc tion du brick ; voyant que, malgré ses cris, le navire ne modifiait en rien sa marche, il appela deux matelots, et ensemble ils se mirent à héler de toutes leurs forces; mais le Pasaies n'en coninua pas moins sa course; aiors le piloie descendit informer le capitaine de l'évéuement, et tout l'équipage fut mis sur pied. Mais à peine était-it réuni sur le pont que le vapeur venait aborder le Forresian si violemment que sa proue

le traversait tout entier.
Se voyant perdus, les marins anglais se précipitèrent du côté du grand canot pour en couper les câbles. Mais, une des amarres résistant, le pilote descendit dans la cabine pour y prendre une hache. Pendant ce temps, le brick com mença à couler bas.

Deux matelots réussirent, au moyen

de chaînes qui étaient suspendues à l'a-vant du Pasajes, à grimper sur celui-ci. A peine ces deux hommes étatent-ils à bord que le Forresian, s'inclinant par la proue, disparut, ne laissant d'autres traces que le tourbillonnement qui, luimême, ne tarda pas à disparaître. Eatre le moment du choc et la dispa-

tion du brick il s'était à peine écoulé deux minutes; le pilote n'ent donc pas le temps de remonter de la cale; il était agé de vingt-!rois ans. Le coq s'était jeté à la nage, il fut recueilli en

nême temps que le capitaine Pasajes. Le bateau à vapeur resta dans ces eaux jusqu'au jour, afin de sauver ce qui pouvait être aperçu; mais rien n'ap-parat à la surface des eaux. Quatre branche; car en 1866, par conséquent avaieut parfaitement distingué.

hommes avaient trouvé la mort au sein

Le Pasaies entrait quelques heures après dans le port de Malaga. Il touché à Valence la veille et à Barcelone

toujours avant.

— Le docteur Véret, médecin auxiliaire du bureau de bienfaisance du XIVº arrondissement, de Paris, vient de mourir d'une diphtérie crouvale, contractée au lit de deux enfants, auxquels il donnait ses soins, au nº 80 de l'avenue du Maine, et que la terrible maladie a également emportés.

Le docteur Véret, reçu avocat en 1850. n'appartenait que depuis quelques années à la profession medicale.

-Le Petit Lyonnais apponce que le nommé Paquet. l'un des individus, inculpés dans l'affaire de l'assas-inat du commandant Arnaud, en 1870, a été arrêté près de la rue Romarin, par des agents du commissariat spécial de la sûreté.

Cet individu, qui était en rupture de ban, a été conduit à la Permanence.

- Une révolte de femmes a eu lieu, Marseille, à l'hôpital de la Conception. Une cinquantaine de filles soumises voulant faire renvoyer la cuisinière, ont fait du tapage. Le commissaire central a dû intervenir et conduire au violon une douzaine d'entre elles.

- On écrit de Saint-Ambroix, (Gard). que la veuve Augelard, âgée de soixantedix-neuf ans, et aveugle, se servait, ces jours derniers, d'un chausse pieds, mais au bout d'un instant, le feu se communiqua à ses vêtements. Elle essaya de sortir de sa maison en appelant au secours. Les premières personnes arrivées prirent des couvertures, les mouillèrent et les jetàrent sur la victime, mais troi tard, car la malheureuse femme était carbonisée.

-On nous apprend que la corporation de Penzance, petite ville de Cornouail-les, a nommé un comité pour organiser uos fête, le 13 décembre prochain, en commémoration du centième anniversaire de la naissance, dans cette ville, du célèbre Humphry Davy.

C'est, en effet, à Penzance, que l'illustre inventeur de la lumière électrique naquit le 13 décembre 1778. Il y exerça longtemps la profession de pharmacien Il n'est pas opportun de rappeler, i cette occasion que, au plus fort de la guerre entre la France et l'Angleterre, l'Académie des sciences de Paris, reconnut les mérites de l'illustre Davy et lui décerna un grand prix pour ses admirables travaux sur la pile.

Davy fut le premier maître de Faraday, qui commença par être garçon de laboratoire à Royal Institution, où Davy exécuta la plupart des découvertes auxquelles son nom doit l'immortalité.

- Les journaux italiens nous apportent de longs détails sur la tempête qui a sévi à Rome le 14 povembre.

La pluie, qui avait commencé à tom-ber la veille, avait transformé toutes les rues en terrents. Le vent a violemment soufflé en rafales toute la nuit, et a déco ffé de ses persiennes le cupolino de l'église Saint-Pierre. Ces persiennes ont été impossible de les remettre en place à cause du vent. Aussi l'eau est-elle tombée dans le milieu de la basilique,

qui a été mondée.

La marche des trains a été interrompue et aucun courrier n'a pu être dis tribué.

Cette tempête extraordinaire a eu pour conséquence de grossir d'une manière menagante les eaux du Tibre

A Ripetta, à Rome, l'eau a atteint les marches de l'église, et la circulation est complétement interrompue pour les voitures et pour les piétons.

Au Panthéon, l'eau a envahi les substructions, l'église, le péristyle et une partie de la place.

Au Ghetto, la scène avait un côté pit-

toresque, qui s'explique par la configu-ration des lieux. La via Fiumara a été presque tout entière inondée, excepté sur un point où le niveau est plus élevé. Les habitants étaient aux fenêtres, les fumant tranquillement leur pipe, les femmes tricotant absolument comme par un beau jour d'èté. Les enfants en profitaient pour se promener dans l'eau comme des canards, le pantalon retroussé jusqu'au-dessous du genou. On apercevait cependant quelques-uns des locataires qui habitent les occupés à meitre en streté les loques rans nom, le- vieux souliers, les vieilles ferrailles, qui compesent leur foads de magasin et leur lurique.

- L'esprit d'invention dont les Américains du Nord out donné tant de preuves dans les derniers temps, donne de l'intérêt aux détails : nivants, concernant la statistique des brevets d'inven-tion aux Etats Unis. Le premier congrès des colonies amé-

ricaines devenues libres n'a point tardé à reconnaître la nécessité d'un système devant protéger les inventeurs: les lois nouvelles, se rapportant à ce sujet furent promuiguées en 1799, sous le gou-

ernemen de Thomas Jefferson.

Maiss dans le principe, on fit peu d'ussge de ces garanties : En 1791, on ne prit que 33, en 1°92 que 11, en 1793 que 23 certificats de garantie pour des inventions nouvelles.

Ce n'est que quand la léhislation eût

été améliorée et les garanties étendues, c'est-à-dire vers 1836 environ, que le nombre des brevets augmenta rapide-ment. A quelques années de cette date, on prenait en moyenne 3 brevets par jour : leur nombre, en 1860, était de 5.604.

La guerre de la sécesssion n'exerça

immédiatement après la guerre, le nom-bre des brevets était de 12,173.

Dans les années suivantes jusqu'en 1875, le nombre oscille entre 16 et 17,000 par an; mais en 1875 et 1876, par suite de l'exposition de Philadelphie, il s'éleva jusqu'à 20,000 L'an dernier, 1877, il a été accordé environ 15.000 brevets.

Le nombre total des brevets octrovés anx Etats-Unis depuis 1790, en y c prenant ceux pour les inventions étrangères, se montait, fin 1877, à 283,000. les demandes ayant été de 324,000. En 87 ans, il n'a donc été écarté que 41,000

La plus grande partie de ces brevets se rapporte à l'économie domestique et à l'agriculture : la tendance qui s'y manifeste est la substitution des machines au travail manuel. Mais c'est moins le besoin qui a suscité ces inventions que la perspective du gain que leurejauteurs espéré en recueillir par la vente con-idérable des nouveaux articles.

I y a aux Etats-Unis, dit le Journal de Leinzick, à qui nous empruntons ces renseignements, toute une classe d'in dustriels s'occupant exclusivement du genre « invention ». A ces industriels, la cuisine et tout ce qui est du domaine dela ménagére, ont para offrir le champ le plus vaste et le moins exploité jusqu'alors.

Les ustensiles culinaires étaient encore du genre de ceux qu'on avait importés autrefois d'Europe; les innova-tions étaient uniquement abandonnées à l'initiative des cuisinières; l'homme y avait pas encore porté son attentiou on esprit chercheur.

Beaucoup de ces inventions, pretque insignifiantes, sent devenues, des mines d'or pour ceux qui les ont ex-ploitées, par le débit des millions d'articles destinés aux ménages. Il en a été de même pour les asteniles et les instru-

Les découvertes et les inventions faisant époque ont été suivies d'un vrai déluge de demandes en obtention de brevets : telle a été la découverte des mines d'or en Californie, du pétrole en Pensylvanie, l'invention de la machine coudre, du télégraphe, etc. Ce que la découverte du pétrole a suscité d'appa-reils à éclairage et à chassage brevetés, est énorme. La machine à condre a fait prendre près de 2 000 brevets, Mais ce qui a éveillé surtout l'esprit d'invention ce sont les petits objets usuels pouvant se débiter à des millions d'exemplaires, tels que boutons de vêtement, boucles clous, plumes, etc. Neus ne parlons pas des remèdes pharmaceutiques, pilules, poudres et autres, où les brevets d'invention se comptent par milliers.

#### TRIBUNAUX

L'assassinat de l'abbé Leredde

La Cour d'assises de l'Aispe vient de s'occuper, pendant deux jours, sous la présidence de M. Namuroy, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, du procès du nommé Pilioy, accusé d'assassinat sur la personne de l'abbé Leredde, curé d'Ardon-sons-Laon.

Cette affaire se présentait dans des conditions mystérieuses. On n'a pas pu découvrir le mobile du meurtrier.

L'accusé, Victor-Alexandre Pilloy, agé de quarante ans, manouvrier, appar-tient a une famille célébre dens les fastes criminels. On se rappelle dans le noude judiciaire la bande Pilloy, dont les membres, affiliés à une association de malfaiteurs, les Labarre, ont commis une quantité innombrable de méfaits, il y a une vingtaine d'années, volant, pillant dans tout le pays, et même jusque dans le Soissonnais. C'est là qu'une rieille dame, Mme la comtesse de la Tourdu-Pin, leur tint tête et les mit en fiilte coup de pistolet. L'accusé, Victor Pillov, a déjà été condamné quinza fois. Il sortait de prison et était sous la sur-veillance de la haute police, lorsqu'il arriva, le 7 septembre, la veille du crime. chez son frère, lequel est un honnête

Rappelons, en quelques mots, les charges relevées contre l'inculné. Le dimanche 8 septembre, heures du matin, un vénérable prêtre, l'abbé Leredde, curé d'Ardon, agé de soixante-quatre ans, s'était rendu, paroisse qu'il desservait également, pour y célébrer la messe. Il était parvenu à peu près au milieu de la rue conduisant à l'église, lersqu'un individu, armé d'une hache de bûcheron, sortit tout à coup de derrière la haie du jardin des épeux Jules Pilloy et se mit à sa poursuite en courant sur le côté du chemin.

Arrivé près de l'abbé Leredde, et avant même que cet ecclésiastique pût souvçonner sa présence, il lui assèna, par derrière, sur la tête, alors déconpar derrière, sur la tete, alors decou-verte, un premier coup du tranchant de sa hache qui fendit le crane et projeta la victime sur le sol, la face contre terre.

L'abbé Leredde ne poussa aucun cri; la mort fut instantanée. L'assassie, cependant, s'acharna sur le cadavre et lui perta encore de toute sa force piusieurs coups de talon de sa cognée qui lui fracassèrent la tête ; puis il prit la fuite.

Ce crime, commis avec une rare audace, avait eu pour témoins une femme Lamborion, qui se trouvait dans la rue même de Levilly, belayant le devant de sa porte à 15 mètres environ du lieu de l'agression, et la jeune Glaire Guegnaud, arrêtée en ce moment en face de la porte de l'église. L'ies purent donner le